Matériel biomédical: Bagarre au rayon cardio!

Compte Test - 2013-01-31 17:46:00 - Vu sur pharmacie.ma

Les importateurs de dispositifs cardiovasculaires implantables (pacemakers, stents, prothèses valvaires, ...) sont aux abois. Voilà près de deux ans que ces opérateurs disposant de contrats d'exclusivité sur le Maroc pour le compte de fournisseurs étrangers, notamment américains, se trouvent face à de nouveaux entrants sur le marché. Des entreprises dûment constituées important les mêmes marques qu'ils distribuent depuis maintenant 20 ans, mais les proposant à des tarifs défiant toute concurrence. Toutefois, il ne s'agit nullement d'importations via des circuits informels. Les nouveaux entrants, au nombre de 4 entreprises, s'approvisionnent auprès de filiales des fournisseurs américains, et plus particulièrement d'Allemagne. Certains affirment que les importations se font à travers des centrales d'achat étrangères.

«Normalement, aucun autre acteur n'a le droit de proposer les marques pour lesquelles nous détenons l'exclusivité de la part de nos fournisseurs au Maroc», revendique un ancien importateur. Pour les distributeurs «historiques», qui sont au nombre de 6, il s'agit là d'un cas flagrant de «concurrence déloyale». «Nos importations sont parfaitement légales. Ce que l'on nous reproche, c'est d'avoir cassé le monopole qui existait et d'avoir offert des prix plus accessibles aux patients», martèle l'un des nouveaux importateurs. Selon lui, les prix pratiqués par les pionniers de la place étaient «exagérément élevés». Pour les stents actifs (intégrant des médicaments), par exemple, les prix pouvaient aller jusqu'à 33.000 DH, alors que dans d'autres pays de la région, comme la Tunisie, l'Algérie ou encore le Sénégal, les mêmes marques proposées ne coûtaient pas plus de 12.000 DH. En l'espace de 2 ans, les prix des stents actifs, qui sont en général trois fois plus chers que les stents nus (sans médicaments), ont été ramenés à quelque 14.000 DH. Les stents nus, eux, ne coûtent pas plus que 3.500 DH. Les nouveaux arrivants continuent de proposer des tarifs 15 à 20% moins chers et grignotent de plus en plus de parts de marché. Sur les pacemakers, par exemple, près de 40% de parts de marché ont été perdus. Quant aux stents, la perte est estimée à 20%.

«Le plafond de la prise en charge des stents par la CNSS, de 49.000 DH, n'arrangeait pas les affaires des cliniques, car elles achetaient le produit très cher. Au final, c'est le patient qui finissait par payer de sa poche un supplément à la clinique», martèle l'un des nouveaux distributeurs. «Avec la baisse des prix, le fardeau est moins lourd pour les patients», poursuit-il.

S'agit-il vraiment d'un cas de concurrence déloyale? «En l'occurrence, il ne s'agit pas là d'une concurrence déloyale, car on est en présence d'entreprises qui importent légalement des produits dont le passage à la douane a été autorisé», explique un membre du Conseil de la concurrence. «La concurrence déloyale ne concerne que les cas de recours à des méthodes illégales pour nuire à la concurrence. Pour ce cas précis, s'il y a un problème à régler, ce serait en amont, au niveau du fournisseur», poursuit-il.

«Ces nouveaux opérateurs n'assurent pas la traçabilité de leurs produits qui doivent obéir à des conditions spéciales en matière de transport et de stockage», insiste un ancien distributeur. Ce que réfutent les nouveaux entrants. «Nous disposons de la garantie du fabricant, nous avons toutes les certifications nécessaires et nous avons une parfaite traçabilité de nos produits. Nous disposons également d'un service après-vente en bonne et due forme».